



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 72974

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'entrée en 6e. En effet, il conviendrait de conditionner l'entrée en 6e à la maîtrise de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place cette mesure.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 vise à garantir à chaque élève, à l'issue de la scolarité obligatoire, l'acquisition d'un socle commun des connaissances et compétences indispensables parmi lesquelles figurent en premier lieu la maîtrise de la langue française et la connaissance des principaux éléments de mathématiques. Ainsi que le Premier ministre l'a annoncé le 1er décembre 2005, le repérage des difficultés, notamment en lecture et en écriture, interviendra désormais plus tôt dans la scolarité, avec une évaluation dès le CE1 à l'école primaire. L'objectif poursuivi est de mettre en oeuvre sans tarder une aide appropriée à chaque élève qui en aura besoin, dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative prévus par la loi. L'entrée au collège constitue un autre rendez-vous majeur de la scolarité obligatoire : l'évaluation nationale à l'entrée en sixième doit de la même façon faire le bilan des acquis et faire apparaître les lacunes à combler en vue de la maîtrise du socle. Une expérimentation des programmes personnalisés de réussite éducative est d'ores et déjà conduite : à l'école et au collège. Elle servira de base à une généralisation pour l'année scolaire 2006-2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72974

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8463

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11806